

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 20 juillet 2009

Nombre de conseillers :

En exercice : 23 L'an deux mil neuf
Présents : 17 Le : vingt juillet
Votants : 22 Le Conseil Municipal de la Commune de LE TIGNET dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique Jacques BEGARD Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : huit juillet deux mille neuf.

PRESENTS : M. BÉGARD Dominique Jacques, M. CANTONI Jean, M. BALAZUN François, Mme BOUYOU Martine, M. LEMETAYER André, Mme RICHARDSON Corinne, M. LAMOUREUX Jean-Marie, Mme PAYEUR Pascale, M. PATAULT Patrick, Mme LUCAS Brigitte, Mme GIRARD Catherine, Mme DUFOSSÉ Valérie, Mme THIBAUDEAU Marie-Elisabeth, M. DURBISE Denis, M. CHASTANG Thierry, Mme CASAN Nicole, M. MARCHESI Cédric.

POUVOIRS : Mlle GRANDJEAN Delphine à M. BEGARD Dominique Jacques, Mme GROSLAMBERT MALINS Christine à M. CANTONI Jean, M. SIBEUD Alain à Mme DUFOSSÉ Valérie, M. DONNELEY Lionel à M. LEMETAYER André, M. BORGIOLO Jean-Claude à M. PATAULT Patrick.

ABSENTS : M. WOLFF Albert.

Secrétaire de séance : Madame GIRARD Catherine

ORDRE DU JOUR

- Appel des membres
- Nomination du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du Conseil précédent

FINANCES

2009/038 – Tarifs photocopies et impression

2009/039 – Placement de Trésorerie

2009/041 – Reversement de la fiscalité

2009/040 – Création groupement d'achat – Restauration collective fourniture de repas en liaison froide

2009/042 – Commission locale d'évaluation des charges transférées

2009/043 – Tarif location bâtiments Communaux

DIVERS

2009/037 – Convention de prestation en matière d'hygiène et de sécurité

QUESTIONS DIVERSES

Rapport sur l'eau 2008

Compte rendu du Conseil précédent (27.04.07) modifié et approuvé à l'unanimité

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 27 avril 2009

Nombre de conseillers :

En exercice : 23 L'an deux mil neuf
Présents : 17 Le : vingt sept avril
Votants : 23 Le Conseil Municipal de la Commune de LE TIGNET dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique Jacques BEGARD Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : dix sept avril deux mille neuf.

PRESENTS : M. BÉGARD Dominique Jacques, M. CANTONI Jean, M. BALAZUN François, M. LEMETAYER André, Mme RICHARDSON Corinne, M. LAMOUREUX Jean-Marie, Mme LUCAS Brigitte, Mme GROSLAMBERT-MALINS Christine, M. SIBEUD Alain, Mme GIRARD Catherine, Mme DUFOSSÉ Valérie, Mme THIBAUDEAU Marie-Elisabeth, M.DONNELEY Lionel, M.CHASTANG Thierry, Mme CASAN Nicole, M.MARCHESI Cédric, M. BORGIOLO Jean-Claude.

POUVOIRS : Mme BOUYOU Martine à M.LAMOUREUX Jean-Marie, Mme PAYEUR Pascale à Mme DUFOSSÉ Valérie, Mlle GRANDJEAN Delphine à M.BEGARD Dominique Jacques, à M.PATAULT Patrick à Mme GROSLAMBERT-MALINS Christine – M.DURBISE Denis à M.CANTONI Jean, M.WOLFF Albert à Mme LUCAS Brigitte.

Secrétaire de séance : Madame GROSLAMBERT MALINS Christine

ORDRE DU JOUR

(Annule et remplace celui du 17/04/2009)

- Appel des membres
- Nomination du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du Conseil précédent

URBANISME

2009/030 – Création d'un marché communal

FINANCES

2009/031 - Demande subvention CAF – Maison Multi Accueil

2009/032 - Vacances funéraires

2009/033 – Demande de subventions voirie 2009

2009/034 – Abandon du projet aménagement du réseau pluvial du Fuyet

2009/036 – Demande de subvention pour éclairage plateau sportif

DIVERS

2009/035 –Modification de la composition de commissions communales

QUESTIONS DIVERSES

Compte rendu du Conseil précédent approuvé à l'unanimité

2009/030 – CREATION D'UN MARCHÉ COMMUNAL SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LE TIGNET

Vu la loi des 2 et 17 mars 1791 relative à la liberté du commerce et de l'industrie,

Vu l'article L.2224-18 du Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 30/03/09 N° 2009/020 – Tarifs droits de place

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que considérant l'absence d'avis du Syndicat Indépendant des Commerçants non sédentaires des Alpes Maritimes pour la création d'un marché ambulant sur le territoire de la Commune dans le délai d'un mois,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :

- Décide de créer un marché communal.
- Adopte le règlement intérieur ci-annexé.
- Décide du paiement d'une redevance de 2 euros par matinée pour branchement électrique.
- Charge Monsieur le Maire de prendre toutes mesures utiles pour la mise en place du marché communal.

2009/031 – DEMANDE DE SUBVENTION – MAISON MULTI-ACCUEIL

Monsieur le Maire expose que la maison multi-accueil a présenté son projet d'aménagement extérieur 2009. Ce projet comprend un chalet avec terrasse.

Le montant de l'aménagement est de 1 577.76 HT soit 1 887.00 € TTC.

Il est possible de solliciter le concours de la Caisse d'Allocations Familiales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :

- décide de solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales au titre de l'année 2009.

2009/032 – VACATIONS FUNERAIRES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de revoir le tarif de vacation funéraire pour l'année 2009.

Ce tarif n'ayant subi aucune augmentation depuis sa délibération N° 2006/021 du 28 février 2006.

En conséquence, il propose un tarif à 20 € par vacation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

Fixe le montant de chaque vacation funéraire à 20 euros.

2009/033 – DEMANDES DE SUBVENTIONS TRAVAUX DE VOIRIE 2009

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de voirie prévisionnels pour 2009, la commune envisage de solliciter une participation de financement aux organismes compétents.

Le programme de voirie se décompose comme suit :

- Elargissement partiel du chemin des Planasteaux, dans le cadre de la sécurité des usagers compte tenu des travaux de réaménagement du plateau sportif et de l'augmentation de fréquentation en découlant
- Construction de trottoirs chemin dit de cannes dans le cadre de l'aménagement du village
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :

Charge le Maire de solliciter des subventions pour les travaux de voirie 2009 :

- A l'état concernant la Dotation Globale d'Equipeement et de la répartition du produit des amendes de police,
- Au Conseil Général dans le cadre de l'aide aux collectivités : "Travaux concourants à l'amélioration des déplacements" (article 1, 2).

La dotation cantonale espérée ne nous sera finalement pas versée mais une subvention pourra être obtenue pour certains travaux, exemple : constructions de trottoirs...

2009/034 – ABANDON DU PROJET AMENAGEMENT DU RESEAU PLUVIAL DU FUYET

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la réception d'un courrier de Monsieur le Président de la communauté de communes des Terres de Siagne, il est nécessaire de statuer sur le projet du collecteur d'eaux pluviales du Fuyet. Il rappelle la très importante dépense relative à ce projet et aux travaux induits, notamment le rétablissement du chemin du Fuyet et qu'il a été décidé de surseoir à cette réalisation. Il propose de réétudier ultérieurement ce projet et d'annuler ce programme.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, il est décidé de reporter ce projet à une date ultérieure et il demande à Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Terres de Siagne d'annuler ce programme.

2009/035 – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE COMMISSIONS COMMUNALES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-22 et L2121-21,

Vu la demande formulée par plusieurs Conseillers Municipaux, la délibération N° 2008/022 du 21/03/08 est remplacée par la présente.

Considérant que les commissions sont composées du Maire et de membres du Conseil Municipal élus, il convient de procéder à un vote à bulletin secret pour désigner les membres de chaque commission.

Le Maire étant président de droit, les vice-présidents seront élus dans les 8 jours au sein de leur commission.

Les listes des candidats constituant chaque commission sont soumis au vote du Conseil et se compose comme suit :

- Commission de finances
 - o Président : Dominique Jacques BEGARD
 - o Membres :
 - François BALAZUN
 - Jean CANTONI
 - Martine BOUYOU
 - Jean-Marie LAMOUREUX
 - André LE METAYER
 - Corinne RICHARDSON
 - Jean-Claude BORGIOLO
 - Nicole CASAN
- Commission vie économique et emploi
 - o Président : Dominique Jacques BEGARD
 - o Membres :
 - Jean-Marie LAMOUREUX
 - Martine BOUYOU
 - Lionel DONNELEY
 - Brigitte LUCAS
 - Jean-Claude BORGIOLO
 - Jean CANTONI

- Commission urbanisme et environnement
 - o Président : Dominique Jacques BEGARD
 - o Membres :
 - Corinne RICHARDSON
 - Jean CANTONI
 - Catherine GIRARD
 - Patrick PATAULT
 - Thierry CHASTANG
 - Pascale PAYEUR
 - Christine GROSLAMBERT MALINS
 - Jean-Marie LAMOUREUX
 - Brigitte LUCAS
 - André LEMETAYER
- Commission culture, loisirs, et associations
 - o Président : Dominique Jacques BEGARD
 - o Membres :
 - Corinne RICHARDSON
 - Christine GROSLAMBERT MALINS
 - Denis DURBISE
 - Marie Elisabeth THIBAudeau
 - Jean-Claude BORGIOLO
 - André LEMETAYER
 - Albert WOLF
- Commission communication et relations extérieures
 - o Président : Dominique Jacques BEGARD
 - o Membres :
 - Marie Elisabeth THIBAudeau
 - Jean-Marie LAMOUREUX
 - Albert WOLFF
 - Corinne RICHARDSON
- Commission jeunesse et sports
 - o Président : Dominique Jacques BEGARD
 - o Membres :
 - Nicole CASAN
 - Catherine GIRARD
 - Valérie DUFOSSE
 - Jean CANTONI
 - Delphine GRANDJEAN
 - Albert WOLFF
 - Pascale PAYEUR
- Commission administration et moyens généraux (travaux)
 - o Président : Dominique Jacques BEGARD
 - o Membres :
 - André LEMETAYER
 - Christine GROSLAMBERT MALINS
 - Cédric MARCHESI
 - Patrick PATAULT
 - Alain SIBEUD
 - François BALAZUN
 - Nicole CASAN
 - Jean-Marie LAMOUREUX
- Commission sécurité
 - o Président : Dominique Jacques BEGARD
 - o Membres :
 - Alain SIBEUD
 - Lionel DONNELEY
 - Cédric MARCHESI
- Commission affaires scolaires et menus
 - o Président : Dominique Jacques BEGARD
 - o Membres :
 - Jean CANTONI
 - Denis DURBISE
 - Valérie DUFOSSE
 - Marie Elisabeth THIBAudeau
 - Nicole CASAN
 -

- Commission logement
 - o Président : Dominique Jacques BEGARD
 - o Membres :
 - Martine BOUYOU
 - Jean-Marie LAMOUREUX
 - Brigitte LUCAS
 - Pascale PAYEUR
 - Cédric MARCHESI
- Commission élections
 - o Président : Dominique Jacques BEGARD
 - o Membres : Patrick PATAULT

Sont élus les membres ayant remportés la majorité des suffrages exprimés.

Les commissions municipales sont composées comme suit :

- Commission de finances
 - o Président : Dominique Jacques BEGARD
 - o Membres :
 - François BALAZUN 21 voix obtenues
 - Jean CANTONI 20 voix obtenues
 - Martine BOUYOU 23 voix obtenues
 - Jean-Marie LAMOUREUX 21 voix obtenues
 - André LE METAYER 23 voix obtenues
 - Corinne RICHARDSON 23 voix obtenues
 - Jean-Claude BORGIOLO 21 voix obtenues
 - Nicole CASAN 23 voix obtenues
- Commission vie économique et emploi
 - o Président : Dominique Jacques BEGARD
 - o Membres :
 - Jean-Marie LAMOUREUX 23 voix obtenues
 - Martine BOUYOU 23 voix obtenues
 - Lionel DONNELEY 23 voix obtenues
 - Brigitte LUCAS 19 voix obtenues
 - Jean-Claude BORGIOLO 21 voix obtenues
 - Jean CANTONI 19 voix obtenues
- Commission urbanisme et environnement
 - o Président : Dominique Jacques BEGARD
 - o Membres :
 - Corinne RICHARDSON 21 voix obtenues
 - Jean CANTONI 17 voix obtenues
 - Catherine GIRARD 21 voix obtenues
 - Patrick PATAULT 20 voix obtenues
 - Thierry CHASTANG 18 voix obtenues
 - Pascale PAYEUR 23 voix obtenues
 - Christine GROSLAMBERT MALINS 20 voix obtenues
 - Jean-Marie LAMOUREUX 23 voix obtenues
 - Brigitte LUCAS 20 voix obtenues
 - André LEMETAYER 23 voix obtenues
- Commission culture, loisirs, et associations
 - o Président : Dominique Jacques BEGARD
 - o Membres :
 - Corinne RICHARDSON 22 voix obtenues
 - Christine GROSLAMBERT MALINS 20 voix obtenues
 - Denis DURBISE 20 voix obtenues
 - Marie Elisabeth THIBAudeau 23 voix obtenues
 - Jean-Claude BORGIOLO 21 voix obtenues
 - André LEMETAYER 22 voix obtenues
 - Albert WOLF 21 voix obtenues
- Commission communication et relations extérieures
 - o Président : Dominique Jacques BEGARD
 - o Membres :
 - Marie Elisabeth THIBAudeau 22 voix obtenues
 - Jean-Marie LAMOUREUX 23 voix obtenues
 - Albert WOLFF 20 voix obtenues
 - Corinne RICHARDSON 22 voix obtenues
- Commission jeunesse et sports
 - o Président : Dominique Jacques BEGARD

- Membres :
 - Nicole CASAN 23 voix obtenues
 - Catherine GIRARD 20 voix obtenues
 - Valérie DUFOSSÉ 23 voix obtenues
 - Jean CANTONI 19 voix obtenues
 - Delphine GRANDJEAN 23 voix obtenues
 - Albert WOLFF 21 voix obtenues
 - Pascale PAYEUR 23 voix obtenues
- Commission administration et moyens généraux (travaux)
 - Président : Dominique Jacques BEGARD
 - Membres :
 - André LEMETAYER 21 voix obtenues
 - Christine GROSLAMBERT MALINS 22 voix obtenues
 - Cédric MARCHESI 20 voix obtenues
 - Patrick PATAULT 23 voix obtenues
 - Alain SIBEUD 23 voix obtenues
 - François BALAZUN 21 voix obtenues
 - Nicole CASAN 23 voix obtenues
 - Jean-Marie LAMOUREUX 23 voix obtenues
- Commission sécurité
 - Président : Dominique Jacques BEGARD
 - Membres :
 - Alain SIBEUD 23 voix obtenues
 - Lionel DONNELEY 23 voix obtenues
 - Cédric MARCHESI 23 voix obtenues
- Commission affaires scolaires et menus
 - Président : Dominique Jacques BEGARD
 - Membres :
 - Jean CANTONI 20 voix obtenues
 - Denis DURBISE 22 voix obtenues
 - Valérie DUFOSSÉ 22 voix obtenues
 - Marie Elisabeth THIBAudeau 22 voix obtenues
 - Nicole CASAN 23 voix obtenues
- Commission logement
 - Président : Dominique Jacques BEGARD
 - Membres :
 - Martine BOUYOU 23 voix obtenues
 - Jean-Marie LAMOUREUX 23 voix obtenues
 - Brigitte LUCAS 21 voix obtenues
 - Pascale PAYEUR 23 voix obtenues
 - Cédric MARCHESI 22 voix obtenues
- Commission élections
 - Président : Dominique Jacques BEGARD
 - Membres : Patrick PATAULT 23 voix obtenues
- Commission marché
 - Président : Dominique Jacques BEGARD
 - Membres :
 - Alain SIBEUD 23 voix obtenues
 - Jean-Marie LAMOUREUX 23 voix obtenues
 - Brigitte LUCAS 23 voix obtenues
 - Jean CANTONI 22 voix obtenues
 - Albert WOLFF 23 voix obtenues

2009/036 –DEMANDE DE SUBVENTION POUR ECLAIRAGE PLATEAU SPORTIF

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande pressante des futurs utilisateurs de la structure sport et loisirs en période hivernale. En effet, un éclairage public de la zone s'avère indispensable pour son fonctionnement.

Une consultation a été effectuée par le cabinet ISOTEC chargé du projet.

Le devis de l'entreprise SPIE a été retenu pour un montant de 70 759 € H.T.

Monsieur le Maire propose de solliciter auprès du Conseil Général des Alpes Maritimes une subvention dans le cadre de l'aide aux collectivités article 6.3 éclairage public.

Le Conseil ouï Monsieur le Maire et sollicite auprès du Président du Conseil Général des Alpes Maritimes une subvention au taux de 35 % du montant H.T.

Le tableau de financement s'établissant ainsi :

- subvention Conseil Général des Alpes Maritimes 35 % : 24 766 € H.T.
- part communale 65 % : 45 993 € H.T.

Vu la nécessité d'implanter les poteaux d'éclairage avant toute autre intervention, le conseil municipal sollicite également l'autorisation de commencer les travaux avant l'attribution de la subvention.

Corinne Richardson nous indique que le Conseil Général et l'ADEME pourraient être contactés pour subventionner au moins le boîtier d'énergie, ce qui impliquerait alors de prendre une autre délibération. On lui demande de vérifier avec l'ADEME et nous nous tenir informés.

DIVERS

Monsieur le Maire informe le Conseil sur l'ordonnance rendue le 30/03/09 par le Tribunal Administratif de Nice qui rejette la requête de M.DEBRUYNE et le condamne à verser 1500 euros à la Commune en application des dispositions de l'article L.761-1 du code de justice administrative.

Cette somme devrait couvrir les frais d'avocat engagés par la Commune.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Fin de séance à 20h30

2009/037 – CONVENTION DE PRESTATION EN MATIERE D'HYGIENE ET SECURITE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, l'article 5 du décret N°85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'Hygiène et à la Sécurité du Travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive de la Fonction Publique.

La Commune n'ayant pas de service compétent pour exercer ces directives, il propose de confier cette mission au Centre de Gestion des Alpes Maritimes et soumet donc à l'examen du Conseil la convention ci-annexé à passer avec ce dernier.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants:

- Approuve la convention avec le Centre de Gestion pour mettre en œuvre une prestation d'assistance et de conseil pour la prévention des risques professionnels, la sécurité et la protection de la santé des agents,
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

2009/038 – TARIFS PHOTOCOPIES OU IMPRESSION

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 10 novembre 2006 fixant le tarif d'une photocopie noir et blanc ou couleur. Il convient de préciser le format et s'il s'agit d'un recto ou recto verso.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants décide de fixer les tarifs suivants :

Tarif au Public :

- | | |
|---|---------|
| • Photocopie A4 noir et blanc | 0,20 €, |
| • Photocopie A4 couleur | 0,30 €, |
| • Photocopie A3 noir et blanc | 0,30 €, |
| • Photocopie A3 couleur | 0,40 €, |
| • Photocopie A4 recto verso noir et blanc | 0,30 €, |
| • Photocopie A4 recto verso couleur | 0,40 € |
| • Photocopie A3 recto verso noir et blanc | 0,50 €, |
| • Photocopie A3 recto verso couleur | 0,70 € |

Tarif aux Associations du TIGNET à but non lucratif :

- 25% du tarif ci-dessus pour les 100 premières copies
- 20% du tarif "Public" ci-dessus pour les suivantes

2009/039 – PLACEMENT DE TRESORERIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu la loi 2003-1311 du 30/12/2003
Vu le décret 2004-660 du 05/07/2004
Vu la circulaire du 22/09/2004

Monsieur le Maire rappelle la délibération numéro 2008/051 du 11 avril 2008 pour le placement de trésorerie de la somme de 400 000 € venant d'un emprunt pour la réalisation des travaux chemin du Fuyet.

Ces travaux étant différés, il convient d'imputer cette somme sur le programme du plateau sportif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :

- Décide d'imputer cette somme de 400 000 € sur le programme du plateau sportif.

Mr BEGARD précise que ces 400 000 ne seront pas obligatoirement dépensés en totalité pour le plateau sportif. Mr BALAZUN ajoute que cette somme sera placée (actuellement à un taux de 1% environ) en attendant son utilisation.

2009/040 – CREATION D'UN GROUPEMENT D'ACHAT – RESTAURATION COLLECTIVE FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat de fourniture de repas de la Mairie, passé avec l'entreprise SODEXO pour couvrir les besoins de la restauration des cantines, du portage des repas à domicile et de la crèche, vient à terme au 31 décembre 2009.

Pour assurer les formalités de renouvellement de ce contrat il est proposé aux élus du Tignet d'adhérer au groupement de commande, créé par la Communauté de Communes des Terres de Siagne qui dans un souci d'amélioration de la qualité du service de la restauration collective et également dans un souci de coordination et de rationalisation des commandes au niveau des communes adhérentes à décider de lancer une procédure de consultation unique.

Il est à préciser que compte tenu du transfert des compétences, à la Communauté de Communes des Terres de Siagne, des services petites enfance, et portage de repas à domicile au 1 janvier 2010 cette procédure ne concerne la Mairie du Tignet (budget caisse des écoles) que pour la restauration en temps scolaire.

Monsieur le Maire précise qu'un projet de convention de groupement est joint en annexe. Il indique que ce groupement sera limité à la phase de consultation, chaque collectivité étant ensuite chargée de l'exécution de son marché selon sa compétence exercée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :

- décide de créer un groupement de commande entre la Communauté de Communes des Terres de Saigne, les Communes de Saint Cézaire sur Saigne, Cabris et les caisses des Ecoles de Spéracèdes, Saint Vallier de Thieu, Peymeinade et Le Tignet.
- décide d'adhérer à ce groupement,
- approuve le projet de convention joint en annexe et autorise Mr le Maire à signer ladite convention.

2009/041 – REVERSEMENT DE FISCALITE

Monsieur le Maire rappelle que la création, au 1^{er} janvier 2009, de la Communauté de Communes des Terres de Siagne a fait l'objet, par les communes membres, de l'adoption d'une fiscalité additionnelle pour assurer les recettes de fonctionnement de ce groupement.

Son application a eu pour effet de répartir, inégalement entre les Communes, l'incidence de ce changement de fiscalité.

D'une manière quasi générale, les taux communaux, pour assurer une stabilisation de la pression fiscale pour les contribuables, ont été votés en diminution, notamment pour la Commune du Tignet et dans les mêmes proportions que ceux votés par la Communauté de Communes des Terres de Siagne lors de sa première année de fonctionnement.

Ceci a provoqué, pour certaines Communes des baisses sensibles de recette fiscale communale, comme pour Le Tignet.

Aussi, conformément aux articles 11 et 29 de la loi 80-10 du 10/01/1980 qui dispose que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunal à fiscalité additionnelle nouvellement créés peuvent prévoir un mécanisme conventionnel de péréquation financière pour tenir compte de ces disparités et ce, sur une période de 10 ans.

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes des Terres de Siagne compte mettre en place pour 2009 ce reversement au profit de trois communes conformément au tableau ci-joint :

- Cabris pour 61.695,58 €
- Spéracèdes pour 60.774,13 €
- Le Tignet pour 10.177,27 €

Un conventionnement doit être établi entre la Communauté de Communes des Terres de Siagne et chaque Commune concernée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :

- Approuve le mécanisme conventionnel de péréquation financière entre la Communauté de Communes des Terres de Siagne et les Communes de Cabris, Spéracèdes, et le Tignet.
- Approuve les tableaux de reversement et projets de conventions afférentes pour chaque Commune
- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions précitées

2009/042 – COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à ce jour il est nécessaire de créer au sein de la Communauté de Communes des Terres de Siagne, une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Cette commission sera chargée d'évaluer Commune par Commune le montant des charges et recettes basculées au sein de la Communauté de Communes lors des transferts de compétences initialement assuré par les communes.

La CLECT est notamment nécessaire lors de la mise en place de la T.P.U. par la Communauté de Communes des Terres de Siagne.

Cette commission doit comporter au minimum autant de membres que de Communes adhérentes et au moins un membre par Commune.

Ces membres peuvent être des Conseillers Municipaux non délégués Communautaires qui doivent être désignés par les Conseils Municipaux.

La Communauté de Communes des Terres de Siagne a fixé la composition de la CLECT par :

- 1 membre titulaire et 1 membre suppléant par Commune.

Il est donc procédé à la nomination du membre titulaire et du membre suppléant.

Après élection, le Conseil Municipal, désigne à l'unanimité des membres votants :

- Mme THIBAudeau Marie-Elisabeth comme membre titulaire
- Mme RICHARDSON Corinne comme membre suppléant

2009/043 – TARIF LOCATION BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune ne disposant actuellement que de la Salle Polyvalente en location pour les particuliers et Associations pourrait mettre à disposition d'autres bâtiments communaux loués à l'heure.

Le tarif horaire au mètre carré a été fixé au prorata de celui déjà en vigueur pour la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 16 "voix" pour et 6 "abstentions" (M.CANTONI pour 2 voix, M.PATAULT pour 2 voix, Mme GIRARD, M.CHASTANG) décide à la majorité :

- de fixer le montant horaire TTC au m2 à : 0.04 €

QUESTIONS DIVERSES

Rapport sur l'eau 2008 : *Mr BALAZUN indique qu'un exemplaire est déposé à l'accueil de la Mairie pour toute personne qui désire le consulter.*

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que susdits.
Ont signé au registre les membres présents.

Fin de séance à 20h15.